

DESTINATAIRES : Représentants des États et Territoires
Diffusion habituelle

N°: 06/07

RÉFÉRENCE : PRO 2/20/4/1

DATE : 8 juin 2006

OBJET : ATELIER RÉGIONAL LABNET 2006

1. Dans le cadre des activités du Réseau océanien de surveillance de la santé publique (ROSSP), le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique organisera l'atelier régional « LabNet 2006 » du 31 juillet au 4 août 2006 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), avec le concours financier de la Banque asiatique de développement (BAsD).

OBJECTIFS PROVISOIRES

2. Les objectifs provisoires suivants ont été fixés :
 - i. informer les participants des progrès réalisés dans le développement de LabNet, en débattant les activités de surveillance en laboratoire,
 - ii. évaluer la situation actuelle des tests de laboratoire et de l'expédition des échantillons s'agissant des maladies ciblées par le ROSSP, et planifier les étapes suivantes du développement, en particulier à des fins de préparation à une éventuelle pandémie de grippe,
 - iii. examiner et débattre les liens et le soutien disponibles dans le cadre des laboratoires de recours du réseau de laboratoires des systèmes de santé publique australien et néo-zélandais,
 - iv. examiner les aspects techniques des tests de laboratoires dont on dispose pour les maladies ciblées par le ROSSP,
 - v. évoquer les expériences des participants quant à l'utilisation de tests rapides (leptospirose, dengue et grippe),
 - vi. évaluer les besoins de formation des professionnels de la santé travaillant dans des laboratoires, et faire la démonstration de méthodes de test.

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

3. L'atelier se déroulera sous la forme de présentation d'exposés :
 - exposés en séance plénière,
 - travaux pratiques accompagnés d'exercices et de démonstrations,
 - travaux de groupes suivis de débats et mise en commun des résultats des travaux, des recommandations et des conclusions.

ORDRE DU JOUR

4. L'ordre du jour provisoire sera communiqué aux participants dès que ceux-ci auront été désignés.

LANGUE DE TRAVAIL

5. L'atelier se déroulera en anglais. D'autres conférences ayant lieu aux mêmes dates, il ne sera pas assuré de service d'interprétation. Les participants francophones ont toutefois été avisés, et ils ont déclaré ne pas éprouver de difficulté à suivre un atelier entièrement conduit en anglais.

LIEU ET DATE

6. L'atelier se déroulera du 31 juillet au 4 août 2006, dans l'auditorium de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), situé sur l'Anse Vata, à Nouméa, à côté de la CPS.

ENREGISTREMENT

7. Les gouvernements et administrations des 22 États et Territoires insulaires océaniques participants sont invités à désigner le spécialiste des laboratoires de leur équipe EpiNet ou le chef du laboratoire national/territorial au plus tard le **15 juillet 2006**. Ils sont priés de communiquer le nom de cette personne à :

Docteur Tom Kiedrzyński
Département Santé publique de la CPS
Section Surveillance de la santé publique et lutte contre les maladies transmissibles
B.P. D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Télécopieur : (687) 26.38.18
Mél. : tomk@spc.int

8. Afin de faciliter la communication, la CPS vous serait reconnaissante de bien vouloir l'autoriser à correspondre directement avec les participants désignés. Sauf avis contraire, elle supposera que vous n'y voyez pas d'objection.

VOYAGE ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES

9. La Section Surveillance de la santé publique et lutte contre les maladies transmissibles du Département Santé publique de la CPS prend en charge :
 - le voyage aller-retour par avion, en classe économique (au tarif excursion, si possible), par la voie la plus directe, des participants des pays suivants : Samoa américaines, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Îles Fidji, Polynésie française, Guam, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Niue, Îles Mariannes du Nord, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna ;
 - les indemnités journalières pour toutes les escales nécessaires et pour la durée du séjour à Nouméa (transport, repas, taxes d'aéroport) au tarif officiel des indemnités journalières versées par la CPS.
10. Au cas où les participants préféreraient emprunter un itinéraire autre que celui proposé par la CPS, tous les frais supplémentaires occasionnés par ce changement seront à leur charge ou à celle de leur gouvernement ou administration.
11. Il n'y a pas de taxe d'aéroport au départ de Nouvelle-Calédonie.

HÉBERGEMENT À NOUMÉA

12. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique prendra les dispositions nécessaires pour réserver les chambres d'hôtel de tous les participants à l'Anse Vata, à Nouméa, près du lieu de l'atelier. Sur demande, il sera possible de réserver des chambres doubles (deux personnes par chambre).

VISAS

13. À l'exception des nationaux de l'Australie (y compris de tous les détenteurs d'un passeport australien), du Canada, du Japon, de la Nouvelle-Zélande (y compris de tous les détenteurs d'un passeport néo-zélandais), des États-Unis d'Amérique (y compris de tous les détenteurs d'un passeport américain) et des pays de l'Union européenne, les participants devront être munis d'un visa pour entrer en Nouvelle-Calédonie.
14. Les participants provenant des Îles Fidji (détenant un passeport fidjien), de Papouasie-Nouvelle-Guinée (détenteurs d'un passeport de Papouasie-Nouvelle-Guinée) et de Vanuatu (détenteurs d'un passeport de Vanuatu) sont tenus d'obtenir un visa d'entrée en Nouvelle-Calédonie auprès de l'ambassade ou du consulat de France dans leur pays avant leur départ, suffisamment à l'avance, car il faut compter un délai de deux semaines pour obtenir un visa auprès d'une ambassade.
15. En ce qui concerne les participants des États fédérés de Micronésie, de Kiribati, des Îles Marshall, de Nauru, de Palau, du Samoa, des Îles Salomon, des Tonga et de Tuvalu, la CPS prendra les dispositions nécessaires pour qu'un visa leur soit délivré à leur arrivée à Nouméa, à condition que ces pays communiquent au Secrétariat général (eliseb@spc.int; Fax (687) 263818) tous les renseignements inscrits sur le passeport des participants **au moins deux semaines avant l'arrivée** de ceux-ci, de façon que les documents nécessaires puissent être remplis.
16. **IMPORTANT.** Les participants faisant escale en Nouvelle-Zélande ou en Australie ont besoin d'un « visa de transit ». Ils devront se le procurer avant leur départ auprès de l'ambassade, du consulat ou du haut-commissariat le plus proche.

ASSURANCE

17. Il est à noter que le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique n'assure les participants ni pendant la durée de leur séjour, ni au cours des trajets aller-retour entre leur point de départ et le lieu de la réunion, et qu'il décline toute responsabilité financière en cas de maladie, de blessure, d'incapacité ou de décès.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

18. Toute demande d'information supplémentaire concernant ces dispositions doit être adressée au :

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique:

Dr Tom Kiedrzyński (tomk@spc.int), Épidémiologiste

Albert Gurusamy (albertg@spc.int), Spécialiste des laboratoires

Mrs Elise Benyon (eliseb@spc.int), Chargée du traitement des données

Section Surveillance de la santé publique et lutte contre les maladies transmissibles

Département Santé publique

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

B.P. D5 - 98848 Nouméa CEDEX, Nouvelle-Calédonie

Téléphone : +687 26 20 00 Télécopieur : +687 26 38 18

Jimmie Rodgers

Directeur général

Original : Anglais